

**DECISION DU PRESIDENT****N° : DEC-040-2023**

**Objet : ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE SERVICES – ÉTUDE PRÉ-OPERATIONNELLE À LA MISE EN PLACE DE DISPOSITIFS PROGRAMMÉS DE L'HABITAT : VOLET RENOUVELLEMENT URBAIN SUR TOUT OU PARTIE DES 9 CENTRES-BOURGS ORT ET VOLET RÉNOVATION DE L'HABITAT SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE D'ALBRET COMMUNAUTÉ**

Vu les statuts d'Albret Communauté,

Vu la compétence « logement et cadre de vie » et notamment opération d'amélioration de l'habitat (OPAH),

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération n°DE-091-2021 du 10 novembre 2021, exécutoire au 08 décembre 2021, portant délégation du Conseil Communautaire au Président de la Communauté de Communes Albret Communauté (CCAC) ;

Vu la décision n° DE-68-2022 en date du 30 juin 2022, concernant la validation de la convention d'Opération de Revitalisation du Territoire ;

Vu la décision n° DE-100-2022 en date d 21 septembre 2022, concernant la validation et la signature de l'avenant à la convention du Programme d'Intérêt Général de l'Albret ;

Considérant la consultation pour la réalisation d'une étude pré-opérationnelle à la mise en place de dispositifs programmés de l'habitat sur le territoire de l'Albret

Considérant le déroulement de la consultation :

- Appel d'offres en procédure adaptée,
- Date de lancement de la procédure le 17 janvier 2022 avec publication en ligne (demat ampa + BOAMP n° 23-7470
- Date limite de réception des offres le 07 février 2022 à 12h00
- Critères pondérés de sélection des offres :
  - Prix des prestations : 40%
  - Valeur technique : 60%
- Nombre de plis déposés et analysés : 2

Il est proposé de retenir l'offre la plus économiquement avantageuse et ayant obtenu la meilleure note, à savoir :

- SOLIHA Terres-Océan, pour un montant de 68 250 €HT, soit 81 900 €TTC.

Le Président de la Communauté de Communes Albret Communauté,

**DECIDE**

**Article 1** : D'attribuer le marché PI\_2023\_01, relatif à la réalisation d'une étude pré-opérationnelle à la mise en place de dispositifs programmés de l'habitat sur le territoire de l'Albret au bureau d'étude SOLIHA Terres-Océan pour un montant de 68 250 €HT, soit 81 900 €TTC,

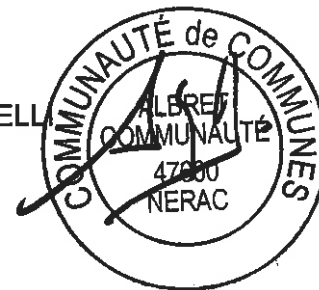
**Article 2** : D'autoriser le Président à signer l'ensemble des documents relatifs au marché, et à en assurer toute l'exécution.

**Article 3** : De préciser que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2023.

Fait à NERAC le,            9 MARS 2023

Le Président,

Alain LORENZELL



Publié le :    10 MARS 2023

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, CS 21 490 (9, rue Tastet 33063 Bordeaux) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage.

En application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil communautaire